

Charte des doctorants du laboratoire ERMES

1 – Principes généraux : la thèse et le laboratoire d'accueil

Le laboratoire d'accueil est l'unité à laquelle le doctorant est officiellement rattaché après acceptation formelle par le directeur de l'unité. Les engagements réciproques entre le doctorant et son directeur de thèse sont définis dans la [charte des thèses](#) approuvée par le Conseil d'Administration de l'UNS du 21 avril 1999, en application de l'arrêté du 3 septembre 1998, puis approuvée, dans sa version révisée, par le Conseil d'Administration de l'UNS du 24 novembre 2006. Le laboratoire veille en particulier à proposer au doctorant un espace lui permettant de réaliser sa thèse dans les meilleures conditions possibles et à se confronter à d'autres disciplines et d'autres chercheurs, que ceux-ci soient confirmés ou, eux aussi, en formation doctorale.

2 – Quelle place pour les doctorants au sein d'ERMES ?

Le doctorant est un chercheur en début de carrière menant un projet de recherche, le conduisant à la rédaction et la soutenance d'une thèse dans le but d'obtenir le grade de docteur. A ce titre, le doctorant se doit d'être pleinement intégré dans son laboratoire d'accueil, où il a accès, dans la mesure des moyens disponibles, à des facilités lui permettant d'accomplir son travail de recherche. Les doctorants sont représentés au Conseil de laboratoire au titre d'« enseignants chercheurs non titulaires », sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'équipe.

3 – L'accueil scientifique au sein du laboratoire ERMES

En tant que laboratoire d'accueil, le laboratoire ERMES essaie, dans la mesure des moyens qui sont à sa disposition, de faciliter le travail des doctorants et l'avancée de leur recherche, ainsi que la confrontation de leur travail avec celui des autres chercheurs du laboratoire. Ce soutien aux doctorants accueillis consiste notamment en :

- **la communication**, en complément de l'ED [DESPEG](#), de toutes les informations utiles au bon déroulement de leur accueil : vie du laboratoire, manifestations scientifiques, appels d'offre pour des aides financières, appels à communication, etc. A ce titre, les doctorants du laboratoire sont invités, dès leur inscription en doctorat, à activer leur [Sesame](#), de manière à transmettre au plus vite une adresse mail valide et pérenne au secrétariat du laboratoire ;

- **l'accès à une salle de travail équipée de plusieurs postes informatiques** (bureau 418), avec possibilité de connexion à internet (et ainsi aux bases de données auxquelles est abonnée la BU de l'UNS) et de tirages papier en nombre limité. Cette salle contient également des ouvrages de référence dans chacune des disciplines présentes dans le laboratoire, ouvrages et ressources qui peuvent être consultés sur place. Dédiée au travail, cette salle peut être également un espace de rencontre et d'échange entre doctorants, étudiants et enseignants.

● Les clefs sont à réclamer auprès du secrétariat du laboratoire ERMES ou à la loge de l'UFR, sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité ;

● **des aides financières ponctuelles**, principalement destinées à aider les doctorants à participer à des manifestations scientifiques en dehors du laboratoire. Ces aides sont prioritairement réservées aux doctorants communicant en colloque, en séminaire ou journée d'étude, et en particulier, à partir de leur deuxième année de thèse. Les demandes, documentées et formalisées, doivent être transmises aux membres du Conseil de laboratoire qui statuent sur leur recevabilité et le montant alloué au cas par cas. Dans la mesure du possible, il est demandé aux doctorants de communiquer le plus tôt possible durant l'année universitaire leurs éventuelles demandes, afin de permettre au laboratoire d'établir un budget prévisionnel et d'engager une procédure de demandes de BQR auprès de l'UNS ;

● **L'accès à l'ensemble des manifestations scientifiques** organisées par le laboratoire : rencontres-débats, journées d'études, séminaires, colloques... ;

● **la possibilité pour les doctorants de présenter leur travail** dans le cadre des réunions scientifiques appropriées : participation à des journées d'études, à des séminaires spécifiques, etc.

● **la possibilité**, pour les doctorants, **d'organiser** à leur initiative des journées ou séminaires d'études autour de leur projet de recherche. Ces journées et séminaires doivent être portées par au moins trois doctorants du laboratoire et obtenir l'aval du Conseil de laboratoire, que ce soit sur le contenu que sur le montant demandé ;

● **la fourniture**, en début d'année universitaire, **d'une carte de photocopie** d'un montant de **20 €**, et ce, pour les trois premières années de thèse ;

● **la couverture**, totale ou partielle, **des frais de PEB**, en fonction de l'avancée du travail de thèse ;

● **la participation du laboratoire aux frais de reprographie de la thèse**. Cette participation ne saurait couvrir l'ensemble des frais et est accordée selon l'opportunité de la demande, en particulier lorsque la thèse nécessite des copies couleur ou des copies de haute qualité ;

● **la participation du laboratoire aux frais d'organisation du jury de soutenance de la thèse**.

4 – La participation des doctorants à la vie du laboratoire

Pendant la durée de leur accueil au sein de l'ERMES, les doctorants doivent profiter de leur recherche doctorale pour se confronter au milieu de la recherche et de l'enseignement supérieur. A ce titre, même individuel, le travail doctoral doit encourager les doctorants à s'engager dans le collectif qu'est leur laboratoire de rattachement.

Aussi, le laboratoire ERMES recommande-t-il à ses doctorants :

➤ **de communiquer**, au secrétariat du laboratoire, et ce dès leur inscription, leur adresse mail universitaire et **de consulter régulièrement** le site du laboratoire [ERMES](#) pour se tenir informés des activités collectives. Ils sont également invités à proposer des améliorations du site et à

interpeller leur représentant au sein du Conseil de laboratoire pour toute demande visant à faire progresser l'insertion des doctorants au sein du laboratoire ;

➤ **de participer** le plus régulièrement possible aux manifestations scientifiques organisées par l'ERMES, pour éviter l'isolement et le cloisonnement disciplinaire. Le séminaire annuel pluridisciplinaire du laboratoire et la « journée des jeunes chercheurs de l'ERMES » sont des rendez-vous des plus importants et doivent mobiliser les doctorants. La participation se manifeste par la présence à ces manifestations mais, plus encore, par la présentation des travaux et des avancées des recherches ;

➤ **d'assister** aux soutenances de thèses de leurs collègues ;

➤ **de participer à l'organisation** de « JED'ERMES » consacrée à la présentation et à la discussion de leurs travaux en présence de membres du laboratoire ;

➤ **de faire circuler** les informations pouvant intéresser les doctorants ou les docteurs du laboratoire, qu'il s'agisse d'informations concernant des appels à projets, des colloques, des propositions d'embauche, etc.

Charte élaborée par le conseil de laboratoire le 14 avril 2010